

De : [REDACTED]
À : [REDACTED]
Cc : [Amrany, Aida](#)
Objet : Enjeu important - Application de la Charte - Industrie de l'assurance de dommages
Date : 23 février 2024 16:32:39

Madame Galarneau,

La présente fait suite à notre rencontre du 23 janvier dernier. À cette occasion nous avons abordé le fait que l'Institut canadien des actuaires (l'ICA) utilise les examens administrés par la Casualty Actuarial Society (CAS) (organisme américain) pour tester le niveau technique des actuaires et ultimement octroyer le titre professionnel de Fellow (FICA) aux actuaires québécois. Ces examens sont disponibles en anglais seulement.

Le 4 janvier dernier, la CAS a avisé ses membres qu'en raison des exigences du PL 96, et vu l'incertitude découlant de ce projet de loi, elle suspendait l'offre de ses examens au Québec à compter du printemps 2024 : [CAS Update Regarding Exam Offerings in Quebec | Casualty Actuarial Society \(casact.org\)](#)

Il est important de noter que les compagnies d'assurance doivent avoir accès à des FICA pour certaines fonctions et décisions clés. Or, les méthodes utilisées par les FICA sont rarement enseignées par universités canadiennes, ce qui signifie que pour la majorité des analystes en actuariat, les examens de la CAS sont essentiels à la poursuite de leur cheminement professionnel.

Il y a aussi lieu de noter que, puisque le matériel éducatif est disponible en anglais seulement, les candidats ne souhaiteront probablement pas faire leur examen en français, car ils craindront que la traduction des notions techniques ne soit pas fidèle à celles apprises.

L'effet de cette décision est hautement problématique pour les candidats actuaires québécois, car ceux-ci devront se déplacer en Ontario ou aux États-Unis pour pouvoir écrire leur examen. Cette décision du CAS, pourrait donc avoir un impact important pour la relève en actuariat, laquelle est essentielle au fonctionnement de l'industrie de l'assurance de dommages au Québec.

Nous nous questionnons à savoir si la position du CAS reflète à juste titre les exigences imposées par la Charte.

Nous souhaiterions vous rencontrer afin de discuter de ce qui précède.

Merci à l'avance de l'attention que vous porterez à notre demande.

Meilleures salutations.

BAC IBC

Bureau d'assurance du Canada

T: [REDACTED]
www.bac-quebec.qc.ca | www.infoassurance.ca

 Est-ce nécessaire d'imprimer ce courriel?

CONFIDENTIALITÉ : Ce message est confidentiel et destiné à l'usage exclusif de ses destinataires. Son contenu ne doit pas être considéré comme un avis juridique. Si vous l'avez reçu par erreur, veuillez en aviser l'émetteur et le détruire sans en divulguer le contenu ou le reproduire.
CONFIDENTIALITY NOTICE: This message is confidential and is intended for the exclusive use of the recipients to which it is addressed. Its content should not be considered as legal advice. If you received this message in error, please notify the sender and delete the message without disclosing or in any way reproducing its content.